



LA LETTRE confédérale

Nos impôts au concours Lépine



bernard.vancraeynest@cfecgc.fr

Il y a tout juste deux mois, lors d'une rencontre avec François Fillon qui venait d'annoncer la révision des hypothèses de croissance 2011 et 2012 à 1,75 % et les mesures de taxations supplémentaires qui vont avec, je lui avais demandé : à quand le prochain collectif budgétaire pour réajuster le tir ? Où est le fil conducteur de votre politique ? Quel est le projet fédérateur et mobilisateur ? Il n'aura fallu attendre que quelques semaines pour recommencer l'exercice d'ajustement...

Durant cette période, le concours Lépine de l'invention de nouveaux prélèvements aura fait rage pour tenter de glaner quelques dizaines ou centaines de millions d'euros. Pas pour équilibrer le budget. Juste pour témoigner que nous sommes censés suivre le plan de réduction des déficits.

La récession qui pointe de nouveau son nez va accentuer les pertes de recettes pour le budget de l'État, mais aussi pour le financement de notre protection sociale. Nous savons tous que dans le concert international, l'économie française souffre d'un grave manque de compétitivité notamment en regard de l'Allemagne. Celui-ci s'explique en grande partie par la désindustrialisation, le manque d'entreprises de taille intermédiaire et, corollaire, par la trop faible capacité à exporter. Mais aussi par les charges qui pèsent sur les entreprises et renchérissent le coût du travail par rapport à nos concurrents.

C'est la raison pour laquelle la CFE-CGC prône depuis des années une baisse des cotisations assises sur les salaires et la création d'une cotisation sur la consommation souvent appelée TVA sociale pour financer notre protection du même nom et redonner des marges de manœuvre aux entreprises.

Cela doit s'accompagner d'une vraie réforme fiscale avec, par exemple, une

baisse du taux nominal de l'impôt sur les sociétés. Nous avons encore l'un des taux les plus élevés d'Europe ! Mais aussi d'une révision complète de la TVA et des produits et services affectés à chacun des taux. Tout ce qui est importé devrait se voir appliquer un taux de 20 %. Nous devrions créer un taux intermédiaire à 12 %. Nous sommes aujourd'hui l'un des pays de l'OCDE qui a les plus faibles recettes de TVA. Tout ceci aurait dû être réfléchi, décidé et mis en œuvre depuis des années. Qu'attendons-nous ?

Le gouvernement réfléchirait à la création d'un taux à 7 ou 8 %, non pas pour financer la protection sociale mais pour tenter de capter les recettes qui font défaut pour boucher les trous et ne pas trop accroître la dette. Une nouvelle fois, ce ne serait pas à la hauteur des enjeux. Ne nous y trompons pas. Nous n'aurons certainement pas droit demain au traitement de faveur appliqué à la Grèce avec l'effacement d'une partie de sa dette.

Nous ne pouvons continuer à voir notre situation se dégrader en particulier celle de l'emploi. En l'état, l'année 2012 risque d'être l'année noire du chômage et des pertes de pouvoir d'achat. Comme le démontre une étude d'Entreprise et Personnel, publiée ces jours-ci, l'explosion sociale guette à l'aune de la perception d'inégalités et d'injustices croissantes.

Il est temps de réagir pour redéfinir notre action, montrer où nous voulons aller, comment, selon quels efforts et avec quels retours sur investissements, notamment pour celles et ceux qui se lèvent chaque jour pour apporter compétences et dévouement au service de nos entreprises, de notre économie et de notre collectivité.

Demain, il sera trop tard.

Bernard Van Craeynest

Faites entendre vos propositions
au futur Président de la République !

Participez à la consultation sur
www.nouveaudialogue.fr

Avec la CFE-CGC,
service de propositions depuis plus de 60 ans,
impléitez vos compétences à l'élaboration de l'agenda
Économique, redonnez du sens et des perspectives.
Vous avez la parole, à vos côtés !

www.cfecgc.org

Paritarisme

« ET LA REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE ? »

Vendredi 21 octobre s'est tenue la première réunion de négociation sur le paritarisme depuis les vacances d'été. Malgré un texte qui nous avait été promis pour le mois dernier, la délégation patronale nous a remis sa copie le jeudi 20 ! Autant dire qu'aucune organisation syndicale de salariés n'avait eu le temps de l'étudier. Mais remettons les choses dans leur contexte. Sous l'impulsion du gouvernement, la représentativité des organisations syndicales a été revue par la loi d'août 2008 afin de mieux les légitimer ! La suite de ce changement en profondeur est en cours avec la négociation sur la modernisation du paritarisme et la délibération sociale sur la modernisation des Institutions représentatives du personnel (IRP). Il manque un chantier, primordial, non encore lancé, celui de la représentativité patronale ! Qui pourrait honnêtement penser que l'on peut revoir de fond en comble la « démocratie sociale » en légiférant sur la représentativité des organisations syndicales de salariés, la modernisation du paritarisme, la modernisation des IRP sans s'attaquer d'urgence à la représentativité des organisations patronales. La CFE-CGC est prête à une négociation nationale interprofessionnelle sur le sujet ! Les organisations patronales ont négocié la représentativité des organisations de salariés, la CFE-CGC est prête à la réciprocité.

Bernard Valette
bernard.valette@cfecgc.fr

« Financement des syndicats »

AU RAPPORT

Les organisations professionnelles et syndicales «ont toutes très bien joué le jeu» a déclaré Nicolas Perruchot, rapporteur de la commission parlementaire d'enquête sur leur financement. «On a les éléments que l'on souhaite, elle viennent toutes avec un bilan comptable». La commission qui se veut «le garant de l'indépendance des syndicats» a pour objectif la «cartographie de qui finance quoi». Elle entend faire des propositions pour «une plus grande transparence» et «un meilleur contrôle parlementaire». Un rapport est attendu pour le 8 décembre 2011. (AFP, 21.10.2011).

Contrats santé

« À QUI PROFITE LE CRIME ? »

La TSCA, taxe spéciale sur les contrats d'assurance maladie, passe de 3,5 à 7 % dans le projet de loi de finances rectificatif pour 2011, au motif de suppression des niches fiscales. Cela représente une rentrée de 1,1 milliard d'euros pour l'État. L'exonération fiscale initiale sur les contrats santé dits «responsables» était corollaire à l'engagement des organismes de protection sociale de ne pas rembourser aux assurés les franchises et forfaits mis en œuvre par la loi de 2004 sur l'assurance maladie. L'objectif atteint, les parlementaires décident maintenant de pénaliser tous ceux qui ont joué le jeu et, par ricochet, de matraquer les familles. En effet, l'augmentation de la taxe sera inévitablement répercutée sur le coût des contrats complémentaires car dans le contexte de Solvency 2, il est illusoire et aberrant de penser que les organismes soient en capacité de puiser sur leurs réserves. Ainsi donc, une fois de plus, les salariés, déjà piégés par la baisse de prise en charge de la Sécurité sociale, vont être plombés fortement sur le coût de leurs complémentaires santé. D'ores et déjà, la hausse de ces contrats depuis plusieurs années, conduit certains salariés à baisser leurs garanties, voire à renoncer aux soins. Nous plongeons donc chaque jour un peu plus dans un modèle qui tourne le dos à la solidarité, avec pour conséquence directe l'inégalité d'accès aux soins. Pourtant, en période de crise, il est prouvé qu'un modèle solidaire est plus protecteur pour tous. Alors, à qui profite le crime ?

Danièle Karniewicz
daniele.karniewicz@cfecgc.fr

Maladies professionnelles

« ACTION EN JUSTICE »

Alors que la campagne gouvernementale pour la prévention des troubles musculo-squelettiques se développe dans tous les médias, le gouvernement, la main sur le cœur, sort un texte de loi (tableau 57) qui rend la déclaration en maladie professionnelle de ces troubles musculo-squelettiques beaucoup plus difficile. De l'hypocrisie à l'état pur ! Ne respectant pas l'avis négatif des organisations syndicales, ne respectant pas les principes fondateurs du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles comme la présomption d'imputabilité, le gouvernement passe outre. La

CFE-CGC va initier une action en justice, avec d'autres, pour bloquer ce jeu hypocrite et pervers.

Bernard Salengro
bernard.salengro@cfecgc.fr

« Niches fiscales »

MANQUE D'AMBITION

Le gouvernement manque d'ambition pour réduire l'impact négatif des niches fiscales sur les recettes de l'État. Il se contente de légers coups de rabot sur un système qui représente un coût budgétaire de 150 milliards d'euros et affaiblit l'impôt progressif. Sans remettre en cause le dispositif, la CFE-CGC demande son évaluation en profondeur et l'installation de procédures strictes avant toute création de nouvelles niches. Elle préconise la généralisation d'un plafonnement global à toutes les dépenses fiscales à un seuil de 12 000 euros. Elle est favorable à la création d'un taux de TVA intermédiaire autour de 12 %. Les niches spécifiques à l'Outre-mer, aux services à la personne, à la restauration, aux pensions et retraites ou aux énergies renouvelables méritent des ajustements fins et adaptés à leurs objectifs. Il reste que les niches fiscales ne sont qu'un aspect de la réduction des déficits : la CFE-CGC demande une action forte sur les dépenses de l'État des collectivités locales. Elle refuse l'éventuelle fusion entre l'IRPP et la CSG/CRDS : ce serait fragiliser la protection sociale et pénaliser fortement les classes moyennes et l'encadrement.

« G20 »

SOCLE DE PROTECTION SOCIALE ?

Le G20 inscrirait le principe d'un Socle de protection sociale parmi les réponses à donner à la crise économique. Ce socle comporterait un ensemble de droits et transferts sociaux garantissant un minimum de subsistance, ainsi qu'une offre de biens et services essentiels (santé, nourriture, logement...). La CFE-CGC se réjouit de cette approche internationale : il s'agit d'une «occasion unique de (...) trouver les réponses à ce qui constitue le chantier humain le plus important du XXI^e siècle». (Regards croisés sur la protection sociale, 15.10.2011).



➤ Organismes sociaux

SOUCI DE COHÉRENCE

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS) a renouvelé son conseil d'administration, le 26 octobre dernier. La CFE-CGC est attachée au respect d'un «juste équilibre dans la répartition des présidences des caisses nationales entre les partenaires sociaux». Elle a soutenu la candidature patronale pour la présidence de l'ACOSS, et celle de la CGT pour la vice-présidence. Par souci de cohérence, elle sera vigilante quant aux «positions prises par les autres confédérations lors de l'élection des présidences de la CNAV-TS, de l'ARRCO et de l'AGIRC». Il s'agit de répondre au «besoin d'unité constructive au service des salariés et retraités». (C^{qu}é de presse, 25.10.2011).

➤ Travail dominical

LES ABUS DE L'AUTO

Les concessionnaires automobiles, sous la pression des constructeurs, utilisent trop souvent le prétexte des «portes ouvertes» le week end pour ouvrir leurs établissements sans respect des règles dominicales. La Métallurgie CFE-CGC «dénonce les abus» au détriment des salariés «victimes collatérales» et la remise en cause de «l'esprit même de la concurrence». Elle demande au ministère du Travail l'ouverture d'une «réflexion» entre constructeurs, concessionnaires et partenaires sociaux pour réglementer les dates d'ouverture au plan national.

www.metallurgie-cfecgc.com

➤ Air France

RENOUER LES FILS

L'Union des navigants de l'aviation civile (UNAC) CFE-CGC, premier syndicat d'hôtesse et de stewards d'Air France, n'était pas favorable au projet de réforme des évaluations des personnels navigants, notamment à cause de procédures qui visaient à «supprimer les instructeurs qui réalisent les évaluations» au profit d'une individualisation des rémunérations. Après avoir obtenu des assurances, l'UNAC a retiré son préavis de grève, même si «le travail reste grand pour renouer le fil du dialogue et de la confiance».

www.unac.asso.fr

➤ Compétitivité

AVIS DE RENFORCEMENT

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est penché le 12 octobre sur la compétitivité comme «enjeu d'un nouveau modèle de développement». Le groupe CFE-CGC a fait le constat de la nécessité de «redynamiser» la compétitivité avec l'objectif de réindustrialiser le pays. Tout projet industriel ne pourra être conçu que dans le cadre d'une stratégie européenne et la CFE-CGC est favorable à l'«instauration d'une fiscalité écologique aux frontières de l'Europe». La CFE-CGC s'est particulièrement intéressée aux entreprises de taille intermédiaire. Celles-ci devraient bénéficier d'une meilleure utilisation des nouvelles technologies et de la mise en réseau des connaissances. La CFE-CGC prône le renforcement du financement de la recherche et développement. L'investissement en la matière ne doit pas seulement être une initiative d'État : «les entreprises ont aussi leur part de responsabilité», souligne la CFE-CGC qui vise les marchés de hautes technologies et les stratégies de gamme de produits. À l'État, la CFE-CGC réclame le recentrage des moyens de recherche, notamment grâce aux «pôles d'excellence associés au développement régional», ce qui nécessite le renforcement des infrastructures logistiques et de réseaux. La Confédération souligne que la compétitivité est aussi liée à la croissance, elle même dépendante de la consommation. D'où l'importance de «politiques salariales ambitieuses». Dans son avis, la CFE-CGC a rappelé son projet de cotisation sociale sur la consommation, efficace pour lutter contre les délocalisations destructrices d'emplois.

<http://bit.ly/t8DxRb>



ENVIE DE CHANGEMENT

«66 % des cadres déclarent vouloir changer de métier», observe l'APEC. La moitié d'entre eux se situant même dans «une logique de rupture ; soit en exerçant une activité radicalement différente, soit en devenant indépendant ou chef d'entreprise. Seul un tiers a envie de changer en restant dans les fonctions et les missions d'une entreprise». Pour l'APEC, les cadres qui expriment le désir de changer de métier visent en fait de «changer de contexte, d'environnement et d'organisation du travail».

<http://bit.ly/vNWeKz>

➤ Vie au travail

QUALITÉ EN BAISSÉ

La qualité de vie au travail s'est dégradée en Europe entre 1995 et 2005. C'est la révélation du Centre d'études de l'emploi (CEE), parue en septembre. La France connaît un degré de pénibilités physiques «important», alors qu'elle est «le seul des quinze pays fondateurs de l'Union européenne où aucun changement significatif n'est observé en dix ans» ! L'étude souligne que cette détérioration se situe au niveau des contraintes techniques et marchandes, alors que paradoxalement la complexité du travail, elle, diminue. La France se situe en bas de tableau, au onzième rang en termes de pénibilité et au huitième pour ce qui est de la complexité. Le CEE observe que le travailleur européen moyen est «plus fortement cadré par des normes et des standards qui laissent peu de place à l'apprentissage et à la créativité». Des évolutions qui ne sont pas favorables au développement du bien-être et à la préservation de la santé d'une main-d'œuvre vieillissante».

<http://bit.ly/sr9AB3>

➤ Fonctions publiques

MOBILISATION DÉCEVANTE

Les résultats provisoires des élections professionnelles dans la fonction publique d'État révèlent un taux de participation limité à 51,2 %, et seulement de 40,4 % dans l'éducation. La CFE-CGC recueille 5,5 % des voix : pour Vincent Hacquin, président fédéral, la CFE-CGC reste représentative et «personne ne disparaît pour l'instant». (AFP, 21.10.2011).

➤ PSA

PAS ÇA !

Le groupe automobile PSA annonce un plan d'économies entraînant 6 000 suppressions de postes en Europe en 2012. La Métallurgie CFE-CGC est consciente de la nécessité de «préserver l'investissement pour garantir l'avenir de l'entreprise» mais «exhorte la direction à ne prendre aucune décision hâtive» de nature à «compromettre le potentiel de redémarrage dans le cas d'un retournement favorable à la situation». Elle rappelle que les hommes et les femmes de l'entreprise doivent être le «cœur des préoccupations» des directions. Elle demande un effort significatif en termes de formation et de reconversion.

TABLE RONDE CFE-CGC

La Confédération organise un débat, le jeudi 17 novembre, de 18h30 à 20h30 autour du livre «Lost in Management, la vie quotidienne des entreprises au XXI^e siècle», de François Dupuy. En présence de l'auteur, d'Alain d'Iribarne (CNRS) et de Bernard Van Craeynest. Inscription sur www.cfecgc.org

nouveaudialogue.fr

Vous avez des choses à dire ? Exprimez-vous d'un simple clic sur www.nouveaudialogue.fr. La CFE-CGC vous écoute, prend en compte vos avis, vos suggestions et propositions pour réinventer un nouveau syndicalisme, reflet de vos véritables préoccupations.



DU BON USAGE DU COURRIEL
Stress, dépersonnalisation des relations, aplatissement des hiérarchies... telles sont quelques unes des conséquences d'une communication électronique débridée dans l'entreprise. L'ORSE, à l'origine de ces observations, préconise l'établissement de chartes de bon usage. Il publie un guide à cet effet... à télécharger.

www.orse.org

Voir Lettre n°1271



- LE PROCÈS PUBLIC DES SYNDICATS...**
- 26 janvier 2012, à Poitiers
 - 2 février, à Lille
 - 23 février à Blois
 - 1^{er} mars, à Toulouse
 - 15 mars, à Clermont-Ferrand
 - 21 mars, à Beaune
 - 12 avril, à Reims
 - 19 avril, à Montbéliard
 - 10 mai, à Lyon
 - 31 mai, à Nantes ou Angers
 - 14 juin, à Marseille
 - 20 juin, à Rouen
 - 28 juin, à Paris

↳ Aéro-structures

REGROUPEMENTS NÉCESSAIRES
Profitant de la récente visite du ministre du Travail chez Aerolia, filiale d'EADS spécialisée dans les aérostructures, la CFE-CGC a demandé une autre politique de l'emploi pour faire face à l'augmentation d'activité. Les «compteurs d'heures supplémentaires sont explosés et les personnels sont fatigués» : le syndicat préconise «un regroupement des industriels de l'aérostructure en France» pour assurer «la pérennité des activités» et donner «la possibilité de participer à des stratégies de rapprochements européens ou mondiaux sans en être la victime». Il exhorte l'État à soutenir le secteur sans laisser des fonds étrangers en être «les pivots».

↳ Orange

BIJOUX DE FAMILLE
France Télécom, dont l'État est principal actionnaire, veut vendre sa filiale mobile Orange Suisse. Ce serait «contraire à la stratégie d'une marque globale forte», estime la CFE-CGC de FT Orange qui s'interroge sur ce «désengagement» en Europe. Au vu des résultats financiers de cette filiale, ce serait «vendre les bijoux de famille» ! Le syndicat informe le PDG qu'il lance une «souscription auprès du personnel» pour «lever les fonds nécessaires au rachat d'Orange Suisse, en partenariat avec l'un des candidats retenus».

www.cfecgc-unsaf-t-orange.org

Militants, connectez vous...
<http://intra.cfecgc.org>

↳ Enseignement privé

MIEUX OU MOINS ?
Plus de 1 300 suppressions de postes dans l'enseignement privé : telle est la prévision du Secrétariat général de l'enseignement catholique pour 2012. Le SYNEP CFE-CGC, au sein d'une intersyndicale, proteste : la réforme du système éducatif ne peut pas être menée dans «un objectif purement budgétaire» et sans associer les enseignants à «une réflexion de fond» sur l'école de demain.

www.synep.org

↳ RSE

FACTEUR DE COMPÉTITIVITÉ
Le Cercle des administrateurs salariés (CAS) CFE-CGC exprime sa «conviction que la rentabilité à moyen et long terme des capitaux investis dépend fortement des dynamiques liées à l'environnement territorial, social et sociétal de l'entreprise». Il invite les conseils d'administration à engager des réflexions sur la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et à se doter de comités ad hoc dans lesquels seraient représentés les administrateurs sociaux. (C^{qu}e de presse, 18.10.2011).



Écoute et accompagnement psychologique des adhérents
CFE-CGC : 0800 715 555

RHÔNE-ALPES COLLOQUE

L'union régionale CFE-CGC de Rhône-Alpes organise un colloque le 7 décembre prochain à Sainte-Foy-les-Lyon : «Réseau syndical, des outils pour l'action et le développement». Un bon moyen de «redécouvrir la représentation de la CFE-CGC de proximité». Inscription sur : www.urra-cfecgc.org



REPRÉSENTATIVITÉ
Chez **Ciblex (groupe Geodis)**, la CFE-CGC a présenté des listes dans tous les CE : elle remporte 47 % des voix pour les 2^e et 3^e collèges et 18 % des voix tous collèges confondus. Aux élections AGIRC à **Novalis**, la CFE-CGC prend la première place avec 35,95 % des voix et six sièges sur quinze au conseil d'administration.

La Lettre confédérale

publication de la Confédération française de l'encadrement CGC
59/63, rue du Rocher, 75008 Paris
Tél. : 01 55 30 12 12 – Fax : 01 55 30 13 13
Directeur de la publication : Bernard Van Craeynest
Rédacteur en chef : Michel Ciesiolka
Assistants : M. Texereau ; C. Escorza
Impression : STIPA (Montreuil)
Commission paritaire : 1015 s 07570.
ISSN : 0753-0625
Abonnement : 123 €
<http://www.cfecgc.org> - presse@cfecgc.fr

